

Les 35 heures



... Les adhérents CFDT y sont favorables
... Les cheminots aussi

Les cheminots consultés sur l'appréciation qu'ils portaient sur l'accord de Réduction du Temps de Travail se sont prononcés pour sa mise en œuvre. Ce résultat n'a pas surpris la CFDT. Il est pratiquement identique au résultat de la consultation de ses syndicats et adhérents.

Les cheminots ont confirmé la pertinence de l'analyse de la CFDT. À travers ce scrutin, ils ont indiqué que cet accord comportait des points positifs (25 000 recrutements en 3 ans, repos supplémentaires pour tous, diminution de la précarité), mais ont aussi fait part de leurs inquiétudes sur sa mise en œuvre dans les établissements.

Ce message n'est pas une surprise. C'est celui que la CFDT a envoyé tout au long des négociations à la Direction de la SNCF.

À elle de le prendre en compte.

À nous de faire en sorte que la mise en œuvre des 35 heures se traduise à la SNCF par un véritable progrès social.

**La CFDT a signé
l'accord RTT à la SNCF**

Retour sur une consultation

Consulter les salariés à l'occasion de mutations importantes dans leur entreprise est une question au cœur des débats dans de nombreuses entreprises. La réponse à y apporter n'est pas neutre et les positions d'une même organisation syndicale peuvent varier d'une entreprise à l'autre.

À la CFDT Cheminots, cette question n'est pas tabou et c'est en toute indépendance que nous avons étudié la proposition faite par la C.G.T.

- La CFDT y mettait trois préalables**
- D'une part, chaque organisation syndicale devait clairement afficher sa position. C'est pourquoi la CFDT a souhaité que la consultation ne soit organisée qu'après celle de ses propres adhérents.
 - D'autre part, ce type de consultation ne pouvait se réaliser qu'à l'initiative et sous le contrôle des organisations syndicales. Ce n'est pas l'entreprise qui consulte.
 - Enfin, le mode de consultation devait permettre à l'ensemble des salariés de la SNCF de s'exprimer.

Ces principes étant respectés, les garanties démocratiques étant données, la CFDT a accepté de s'associer à cette consultation.

Toutes les organisations syndicales avaient la possibilité de s'inscrire dans la consultation nationale. La CFDT n'aurait pas accepté qu'une seule OS en soit exclue.

Mais rien n'imposait aux organisations contre l'accord de dénoncer avec une telle violence ceux qui ont fait en sorte que chaque cheminot puisse s'exprimer. Ces violences verbales ne sont pas dans la culture cheminote. D'autant que le rassemblement hétéroclite de six organisations syndicales que rien ne réunit sur les aspects revendicatifs n'était pas de nature à donner beaucoup de crédibilité à leur position.

Un résultat conforme à nos attentes

Chacun pourra longtemps commenter le niveau de participation ou les résultats des pour et des contre. Pour la CFDT, le nombre de cheminots ayant participé à cette consultation est satisfaisant à plus d'un titre.

Résultat de la consultation nationale	
Inscrits	186 929
V. exprimés	86 068
POUR	52 299
Contre	33 553

- D'une part, ce type de consultation était une première et l'organisation d'un vote complètement par correspondance, dans une entreprise attachée au vote physique, comportait le risque d'une participation moindre qu'aux élections professionnelles.
- Ce sont près de 90 000 cheminots qui se sont saisis de cette possibilité de s'exprimer dans les temps impartis, sans doute plus encore quand nous aurons comptabilisé les enveloppes arrivées hors délai.
- Enfin, les résultats de la consultation sont conformes à ceux que la CFDT a elle-même obtenus lors de la consultation de ses adhérents. Ce qui confirme, s'il en était besoin, combien la CFDT est bien en phase avec ce que pensent les cheminots.

Monsieur Louis GALLOIS
Président Directeur Général de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 - PARIS CEDEX 14

La CFDT motive sa signature

Paris, le 4 juin 1999

Monsieur le Président,

En signant aujourd'hui l'accord sur la réduction du temps de travail à la SNCF, la CFDT Cheminots prend toutes ses responsabilités à l'issue d'une négociation qui aura duré près de six mois.

La CFDT est satisfaite d'avoir pu faire avancer ses priorités revendicatives au service des cheminots, tant sur l'emploi, des repos supplémentaires, la réduction de la précarité, la limitation de la flexibilité souhaitée par l'entreprise dans le cadre de son "Projet Industriel".

Pour autant tout n'est pas réglé par cette signature :

- Sur son application, nous vous rappelons qu'il vous est encore possible de progresser dans le cadre de cet accord afin d'attribuer plus de repos supplémentaires pour tous. Nous souhaitons que nous puissions également progresser dans l'attribution de repos compensateurs supplémentaires pour les travaux pénibles, les postés et les roulants afin d'amener ces personnels à une durée moyenne de 32 h ou 30 h hebdomadaires.
- Concernant l'emploi, nous souhaitons que dès le 2ème semestre 99, un volant important d'embauches puisse être réalisé en anticipant sur les formations. Nous souhaitons également que les établissements cessent de supprimer aveuglément des emplois, sans se préoccuper des incidences positives que devraient avoir les nouvelles organisations du travail issues de l'application de la RTT. Nous souhaitons enfin que l'entreprise dépasse l'objectif des 25 000 recrutements d'ici 2002 pour atteindre 180 000 cheminots à statut.
- Nous engageons l'entreprise à produire à tous les niveaux (fonctions, régions, établissements) un dialogue social de la même qualité que celui que vous avez su nouer avec vos responsables de la Direction RH pour mener à son terme cette négociation.
- Si par notre signature, nous engageons notre responsabilité sur l'application des "dispositions" contenues dans l'accord, nous réfutons qu'elle puisse servir à cautionner les attendus managériaux contenus dans le chapitre II qui relèvent de la seule responsabilité de l'entreprise.
- Nous vous rappelons par ailleurs que nous restons opposés à toute logique d'autofinancement et nous exigeons que d'ici la fin de l'année, le niveau et les modalités des contributions publiques à l'amélioration de l'emploi dans notre entreprise soient clarifiés, soit par la 2ème loi Aubry, soit par défaut, avec un engagement clair de la tutelle sur les subventions dont la destination doit être clairement identifiée.

Monsieur le Président, en signant cet accord nous espérons progresser dans la voie de la négociation collective, mais nous ne vous cachons pas non plus que d'autres sujets constituent des éléments de conflictualité : évolution du dossier Télécom SNCF, stratégie dans la messagerie et bien évidemment la question des retraites.

Nous espérons bien sûr que l'entreprise apportera autant d'attention sur ces dossiers qu'elle l'a fait pour celui de la réduction du temps de travail.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Secrétaire Général,

Denis ANDLAUER

Un accord à mettre en oeuvre

D'ici quelques mois, l'accord national va devoir être décliné dans chaque établissement, sur chaque chantier. Pour sa part, la CFDT va désormais s'attacher à former l'ensemble de ses délégués aux modifications réglementaires, afin d'en faire les premiers acteurs des changements à venir.

Mais dans cette affaire, la CFDT ne fait pas d'angélisme. Le renouveau du dialogue social que la SNCF appelle de ses vœux passera aussi par des changements profonds chez un certain nombre de chefs d'établissements, l'œil fixé sur leur tableau de bord comptable et incapables de mesurer que le social est un élément essentiel de gestion.

Si des dérives se produisaient, si les cheminots n'étaient pas associés aux nouvelles organisations, ou si seul l'aspect productiviste était pris en compte, alors la CFDT saurait associer les cheminots et les appeler à l'action chaque fois que nécessaire, comme elle l'a toujours fait.

Une CFDT tournée vers l'avenir

Tout au long des négociations, la CFDT a mis en œuvre une stratégie syndicale claire. Cette stratégie a été expliquée aux cheminots, cette démarche validée par toute la CFDT.

Aujourd'hui, après 5 mois de négociations, la CFDT est plus forte, plus en phase avec les aspirations des cheminots pour une politique au service de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail.

la CFDT s'est affirmée comme l'organisation avec laquelle il faut compter à la SNCF.

Beaucoup de chemin reste à faire.

Reste que plus encore qu'hier, les valeurs de démocratie, de participation des cheminots à l'action collective sont indispensables.

Renforcer la CFDT aujourd'hui, c'est se donner les moyens de poursuivre l'action syndicale pour de véritables avancées sociales à la SNCF.

En adhérant à la CFDT, vous choisissez un syndicat où vous avez toute votre place



Renforcer la CFDT ... C'est adhérer

Découper et remettre
à un militant CFDT
ou à envoyer

CFDT Cheminots

168, rue La Fayette - 75 010 Paris

Tel 01 53 35 00 30

Fax 01 53 35 00 31

@mail cfdtSNCF/worldnet.fr

site <http://services.worldnet.fr/cfdtsnCF>

Nom.....Prénom.....
Service..... Etablissement.....
Adresse.....

Je désire prendre contact avec la CFDT pour obtenir des informations complémentaires ou pour m'aider

Je désire me syndiquer à la CFDT